

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 8

Représentés: Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération autorisant le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et mise à disposition des WC publics du village de Thines - DE_2024_18

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des conventions ont été conclues avec

- L'auberge de Thines pour l'occupation du domaine public sur la place de la mairie pour l'installation d'une terrasse de 12 places assises ainsi que la mise à disposition des WC publics à l'euro symbolique.
- L'association les Amis de Thines pour la mise à disposition des WC publics.

En contrepartie, l'association et l'Auberge de Thines s'engagent à entretenir les WC selon un planning préalablement établi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour le renouvellement des conventions

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_18-DE